

**Zeitschrift:** Der Traktor : schweizerische Zeitschrift für motorisiertes Landmaschinenwesen = Le tracteur : organe suisse pour le matériel de culture mécanique

**Herausgeber:** Schweizerischer Traktorverband

**Band:** 10 (1948)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Profitez des contrôles de types!

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Profitez des contrôles de types !

A plusieurs reprises, nous avons relaté que des tracteurs indigènes et importés sont soumis à un contrôle de type par une commission officielle d'experts. Ces contrôles sont libres et ont pour but d'épargner des frais aux vendeurs et à l'administration cantonale.

En effet, lorsqu'une machine est présentée à l'office cantonal du contrôle des automobiles avec le numéro de l'attestation du contrôle de type, la vérification du véhicule est simplifiée.

Lors du contrôle de type, les machines ne sont souvent admises à circuler sur les voies publiques qu'à la condition d'apporter certaines modifications au tracteur, telles que la disposition des pédales, l'amélioration des freins, etc.

Etant donné que le contrôle des tracteurs agricoles n'est pas prévu par la loi, certains cantons s'en passent. Il arrive, par conséquent, que des tracteurs sont livrés sans que les modifications exigées par la commission des experts n'aient été exécutées. Il est évident que cela n'est pas dans l'intérêt des agriculteurs.

C'est pourquoi, nous conseillons à nos membres de demander au vendeur, lors de l'achat d'un tracteur, l'attestation du contrôle de type ainsi que la déclaration disant que les modifications, exigées lors de ce contrôle et mentionnées dans le dit document, ont été exécutées.

**AUTO-LITE**

**le distributeur  
par  
excellence**



**AUTO-LITE**

**la bobine  
d'allumage  
par  
excellence**



*choisissez*  
**AUTO-LITE**

L'équipement électrique et pièces de rechange pour l'allumage, le démarrage et l'éclairage de l'automobile.

Service Central pour la Suisse  
**URANIA-Accessoires**

**M. Eschler**

Zurich/Lausanne